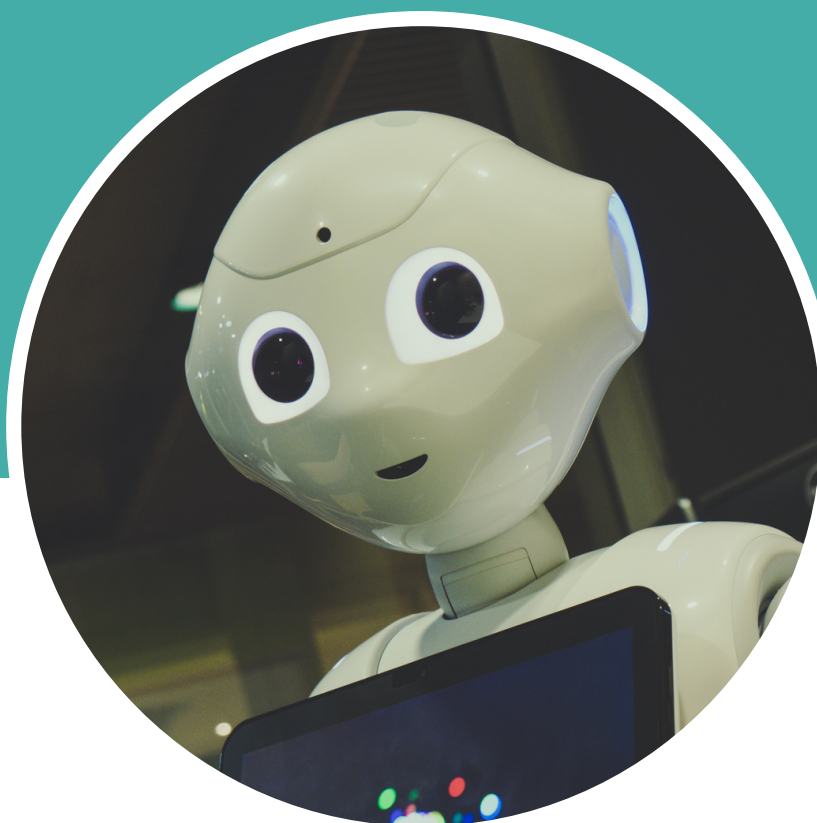


JUIN 2025

MANIFESTE VERS UNE IA **ETHIQUE ET** **RESPONSABLE** **BY GOODALGO**

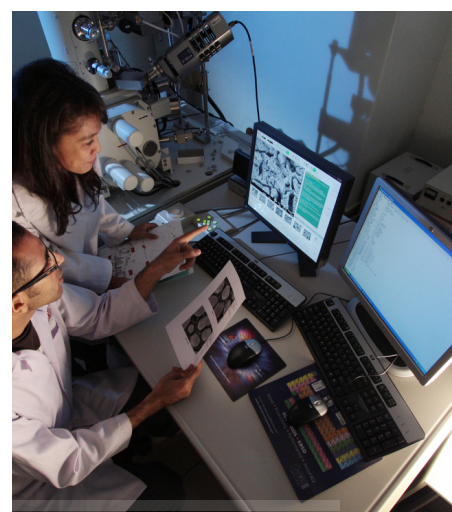
Principes, Fondements & Recommandations Pratiques



PRINCIPES

LA LÉGITIMITÉ DU MANIFESTE

- Plus de **10 années de recherche scientifique** sur le sujet de l'éthique appliquée au numérique ;
- Une **reconnaissance scientifique** au niveau national et international avec plus de 200 publications d'articles et livres, conférences, tables rondes et interviews ;
- Une **reconnaissance institutionnelle** avec des auditions pour la CNIL, le Ministère de la Santé, les missions ministérielles, l'Assemblée Nationale, l'Académie Nationale de Médecine, l'HAS, l'INCa, etc. ;
- Une **reconnaissance du secteur privé** en travaillant pour des entreprises telles que : L'Oréal, Sanofi, Groupe VYV, AstraZeneca, Swiss Life Assurance, Orange, Clinique Pasteur, etc. ;
- Une **reconnaissance du secteur public** en travaillant pour des structures comme le Ministère de la Santé, le RSI, Centres de lutte contre le Cancer, Région Occitanie, GIP esanté Toulouse, etc. ;
- Une **collaboration** avec des **laboratoires de recherche** et des **formations universitaires** tels que : BIOETHICS – CERPOP, UMR 1295, unité mixte INSERM de l'Université Toulouse III Paul Sabatier, Chaire Droit et Ethique de la santé numérique de l'Université Catholique de Lille, Chaire UNESCO Éthique, Science et Société, INSERM d'Université Toulouse III Paul Sabatier, etc.



PRINCIPES DU MANIFESTE DE GOODAGLO

Bienfaisance

1

Je m'engage à ce que mon IA agisse pour le **bien commun** et le **bien-être social** de tous les êtres qui constituent l'humanité, avec **sens**, et **bienveillance**.

Justice

2

Je m'engage à ce que mon IA fonctionne dans un cadre centré sur la justice **solidaire**, **équitable** et **égalitaire** préservant la **mixité** et la **diversité socioculturelle**, sans **discrimination**.

Autonomie

3

Je m'engage à ce que mon IA respecte les **libertés**, le **libre arbitre** et le consentement **libre** et **éclairé** des êtres humains pour lesquels elle utilise leurs données numériques à caractère personnel.

Non-malfaisance

4

Je m'engage à ce que mon IA **ne nuise pas** aux personnes pour lesquelles elle utilise leurs données personnelles, en maintenant une totale **confidentialité** et respect de la **vie privée**.

Garantie humaine

5

Je m'engage à ce que mon IA fasse l'objet d'une **information préalable** et d'une **supervision humaine** dans des conditions de **traçabilité** et **sécurité** pour la société afin de ne jamais tromper voire détruire les êtres humains.

Humanité digitale

6

Je m'engage à ce que mon IA ne soit jamais utilisée pour des actes de transhumanisme, en respectant la **dignité**, la **condition**, l'**identité** et la **nature** humaine.

Qualité

7

Je m'engage à ce que mon IA dispose d'un niveau important de **contrôle** de **l'exactitude**, de la **robustesse**, et de la **fiabilité** tout le long de son cycle de vie.

Responsabilité

8

Je m'engage à ce que mon IA ne me désengage pas de mes **responsabilités** face à son usage, au regard des **idéaux éthiques et moraux partagés** par le plus grand nombre de personnes.

Transparence

9

Je m'engage à ce que mon IA produise les éléments de preuve permettant son **explicabilité** et son **interprétabilité** en toutes circonstances si nécessaire auprès de la société.

Environnement durable

10

Je m'engage à ce que mon IA soit **respectueuse** et **responsable** envers l'environnement et garantisse une **soutenabilité écologique** plus forte de la planète.



OBJECTIF DU MANIFESTE

L'enjeu de ce manifeste est de présenter une **vision possible** de l'éthique appliquée au numérique et **l'intérêt** grandissant de celle-ci dans la société, face à l'émergence de problématiques nouvelles, notamment liées à l'Intelligence Artificielle (IA).

Les nouvelles technologies prenant une place de plus en plus importante dans la vie quotidienne des citoyens et des acteurs, privés et publics, il nous a semblé nécessaire d'apporter **un cadre éthique** à leurs conceptions, utilisations, et suivis ce que ce manifeste envisage.

L'IA, au cœur de ces nouveautés numériques, nous montre qu'elle est de plus en plus **évolutive** et donc qu'il faut pouvoir l'accompagner d'un cadre éthique en perpétuel **mouvement** et **adaptation**.



POUR QUI ?

Étant donné que le champ d'actions des applications numériques s'étend à **toutes les sphères de la société**, ce manifeste s'adresse :

- D'une part, aux acteurs aussi bien **privés**, comme les entreprises, que **publics**, comme les institutions ou les territoires (Cf. Smart city). Ces acteurs ont, par exemple, recours à l'utilisation d'outils numériques en lien avec des données personnelles et impliquent des citoyens, c'est-à-dire qui développent des technologies pouvant porter atteinte aux droits, à la dignité voire à la vie humaine, qui aboutissent à une prise de décisions. Ce peuvent être également des décideurs **publics** en charge de l'encadrement réglementaire et réglementaire, du développement, de l'audit ou de l'utilisation de tels outils et services digitaux.
- D'autre part, à **tout citoyen** désireux de s'informer sur le thème de l'éthique appliquée au numérique et notamment de l'IA. Plus particulièrement, ce manifeste veut apporter une réponse à toute personne souhaitant connaître les enjeux et les risques d'une telle technologie, ses bons et mauvais usages, ses applications concrètes aussi bien dans le monde professionnel que privé de demain, les potentiels bénéfiques ou contraintes qui pourraient en découler. L'arrivée de l'IA suscite de nouveaux questionnements auxquels il apparaît primordial d'apporter des éléments de réponse, tant son développement ne pourrait être mené à bien sans un important **degré de confiance** accordé par les usagers.





FONDEMENTS

SOCLE DE RÉFÉRENCES

Afin de proposer la meilleure vision possible de l'éthique appliquée au numérique, ce manifeste s'appuie sur **différentes initiatives** et **rapports nationaux** et **internationaux**, tels que :

La **Déclaration de Montréal** pour une IA, élaborée à l'Université of Montréal, en novembre 2017 ;

Les six recommandations pratiques du **rapport de la CNIL** sur les enjeux éthiques des algorithmes et de l'intelligence artificielle, en décembre 2017 ;

La Déclaration sur l'intelligence artificielle, la robotique et les systèmes autonomes, publiée par le **Groupe européen d'éthique scientifique de la Commission européenne and New Technologies**, en mars 2018 ;

La Charte éthique rédigée par la **Commission Européenne**, pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ) sur l'utilisation de l'IA dans les systèmes judiciaires et leur environnement, en décembre 2018;

Le **rapport Villani** « AI for Humanity » sur l'intelligence artificielle, publié en 2018 ;

Les sept lignes directrices élaborées par le **groupe d'experts européens sur l'IA**, publiées le 8 avril 2019 par la Commission européenne ;

Les cinq principes énoncés par la recommandation de l'**OCDE** sur le développement, la mise en œuvre et l'utilisation de l'IA, adoptés le 22 mai 2019 par le Conseil aux ministres de l'OCDE ;

Etc.

CONCEPT DE L'ETHICS BY EVOLUTION

Le concept d'**Ethics by Evolution** s'inscrit dans la continuité de celui de l'**Ethics by Design** en augmentant ses capacités.

Cette nouvelle approche éthique propose en effet une vision **néo-darwinienne** en prenant appui sur **la théorie de l'évolution** [1], couplée avec **la théorie de l'information** [2] proposée par Claude Shannon.

De cette manière, l'Ethics by Evolution permet d'intégrer le paramètre de la **temporalité** et **d'environnement**, crucial lorsqu'elle est appliquée à des technologies qui évoluent dans le temps, et d'anticiper au mieux les possibles conséquences des projets digitaux évolutifs, alors que l'Ethics by Design est réduite à proposer une éthique qui ne vaut qu'à un moment donné et de manière plus isolée.



ETHICS BY DESIGN

Approche qui intègre des exigences et des préconisations éthiques dès la conception des NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication).

ETHICS BY EVOLUTION

Approche qui incorpore des recommandations et des règles éthiques, de manière évolutive dans le temps, tout au long du cycle de vie des NTIC, c'est-à-dire jusqu'à sa mise en place, son utilisation et son suivi.

Grâce à une **amélioration continue** et des **critères éthiques évolutifs**, tout au long de la durée de vie opérationnelle de la technologie concernée, l'Ethics by Evolution est ainsi plus proche du progrès technologique et humain, en expansion constante, et répond mieux aux problématiques, aux exigences, aux attentes et aux usages nouveaux qui en découlent

1 : La théorie de l'évolution de Charles Darwin permet d'expliquer la diversité des formes de vie rencontrées dans la nature, en partant du principe que chaque espèce vivante se transforme progressivement au cours des générations, tant sur un plan morphologique que génétique.

2 : La théorie de l'information initiée par Claude Shannon correspond à une théorie probabiliste permettant de quantifier le contenu moyen en information d'un ensemble de messages, dont le codage informatique satisfait une distribution statistique précise.

FAMILLES ET CRITÈRES D'ÉTHIQUE

Inspirée des **quatre principes éthiques** initiés par Beauchamp et Childress [3] - **Bienfaisance, Autonomie, Non-malfaisance** et **Justice** - et afin d'être la plus pertinente et adaptée possible, l'Ethics by Evolution se structure en **sept familles d'éthique** - **Donnée, Algorithme, Systèmes, Environnement, Pratiques, Décisions, Condition humaine** - auxquelles correspondent **49 critères spécifiques**, permettant de proposer des recommandations éthiques pratiques qui leur sont associées.

L'ÉTHIQUE DE LA DONNÉE

Encadrement et qualification des données traitées par l'algorithme.

L'ÉTHIQUE DES SYSTÈMES

Ergonomie et fonctionnalité de l'architecture technologique, en adéquation avec les compétences et les pratiques de l'utilisateur.

L'ÉTHIQUE DES PRATIQUES

Accompagnement et respect des finalités, des résultats et des usages du traitement de données numériques.

L'ÉTHIQUE DE LA CONDITION HUMAINE

Étude sociétale sur l'évolution de l'existence et de la conscience humaine face à l'IA, en termes : de moralité, d'identité, de nature, et de libre-arbitre.

L'ÉTHIQUE DE L'ALGORITHME

Supervision, qualité d'usage et processus associés à l'exploitation des données numériques tout au long de leur cycle de vie.

L'ÉTHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Analyse des diverses interactions et impacts en fonction de l'écosystème ambiant via des paramètres contextuels.

L'ÉTHIQUE DES DÉCISIONS

Garantie humaine et répercussions sur la responsabilité, la gouvernance et l'autonomie de la personne dans sa prise de décision.



RECOMMANDATIONS PRATIQUES

RECOMMANDATIONS & PRÉCONISATIONS

Afin de concrétiser et mettre en application les **dix engagements** du manifeste pour une Intelligence Artificielle Ethique, Responsable, et donc digne de confiance envers l'humanité, on peut associer à chacun des critères des familles d'éthique des **préconisations pragmatiques possibles**. La grille suivante fait office d'exemple de ces **recommandations** pour concrétiser une feuille de route applicable pour mettre en place un **cadre éthique** relatif aux applications d'IA :

FAMILLES D'ÉTHIQUE	CRITÈRES ASSOCIÉS	EXEMPLE DE RECOMMANDATIONS PRATIQUES
ÉTHIQUE DE LA DONNÉE	TRAÇABILITÉ	Instaurer une traçabilité des accès aux données numériques associées au système d'IA, grâce à un dispositif permettant de mesurer la personnalisation des données à la sortie du traitement
	SÉCURITÉ	Établir un devoir de sécurité et de protection des données numériques, par la mise en place d'une politique de sécurité tout au long de la durée de vie opérationnelle du système d'IA
	ORGANISATION	Mettre en adéquation l'utilisation des données numériques avec l'organisation de la structure qui utilise le système d'IA, par exemple en établissant un échange constructif et collaboratif entre les chercheurs scientifiques, les développeurs et les décideurs de l'IA, et en adoptant une vision transversale et globale basée sur la diversité des regards
	INTÉGRITÉ	S'assurer de la qualité, de l'intégrité et du choix de l'information transmise à la personne, en faisant un état des lieux des risques de biais de construction et de traitement de la donnée
	ACCESSIBILITÉ	Respecter la même règle d'accès et de diffusion de l'information quel que soit le profil ou statut de la personne
	QUALITÉ	Lors de la conception du système d'IA, vérifier la qualité (pertinence, intégrité, exactitude, etc.) des données en entrée de l'IA et conserver les métriques associées
	SÉLECTION	Respecter les règles de collecte, stockage, hébergement et diffusion instaurées par les réglementations législatives en vigueur, en encourageant le développement d'une IA alimentée par l'Open Data et en incitant la publication ouverte

ÉTHIQUE DE L'ALGORITHME	FIABILITÉ	Assurer la fiabilité des opérations algorithmiques en les testant et les évaluant régulièrement, il est nécessaire aussi d'interagir avec les différents paramètres du système d'IA
	PROTECTION	Mettre en place une politique de protection pour l'utilisateur final, tout au long de la durée de vie opérationnelle du système d'IA grâce à des évaluations et tests réguliers et permettre d'anticiper les risques moraux, catastrophiques ou existentiels susceptibles d'être causés par l'IA
	BIAIS	Réduire les risques inutiles ou mal calculés, ainsi que les biais injustes et les discriminations directes ou indirectes qui peuvent découler du système d'IA
	EXPLICABILITÉ	Rendre disponible sur demande des citoyens de manière compréhensible la description des opérations algorithmiques impliquant le code source du système d'IA et donner la possibilité aux concepteurs de l'IA de déterminer la cause des dommages en cas de dysfonctionnement
	ROBUSTESSE	Veiller à ce que la technologie et les opérations de l'IA soient robustes tout au long de son cycle de vie
	TRANSPARENCE	Garantir la diffusion d'une image adaptée des algorithmes, communiquer sur leurs rôles, finalités et modalités, et informer sur les recours existants assurant l'effectivité des droits des individus. Ainsi, concevoir une solution technologique qui permet d'améliorer et rendre plus simple la transparence des systèmes d'IA. Les machines doivent être à la fois "intelligentes" et "intelligibles". De plus, imposer au système d'IA de clairement se signaler et s'identifier comme un système technologique, sans pouvoir se faire passer d'un être humain
	AUTONOMISATION	Vérifier que l'autonomisation croissante et évolutive du système d'IA sert toujours l'intérêt de la personne, voire l'intérêt général de la société. Pour cela, il est nécessaire que le système d'IA ait la possibilité d'effacer ou de supprimer des données et/ou résultats à la demande de son concepteur

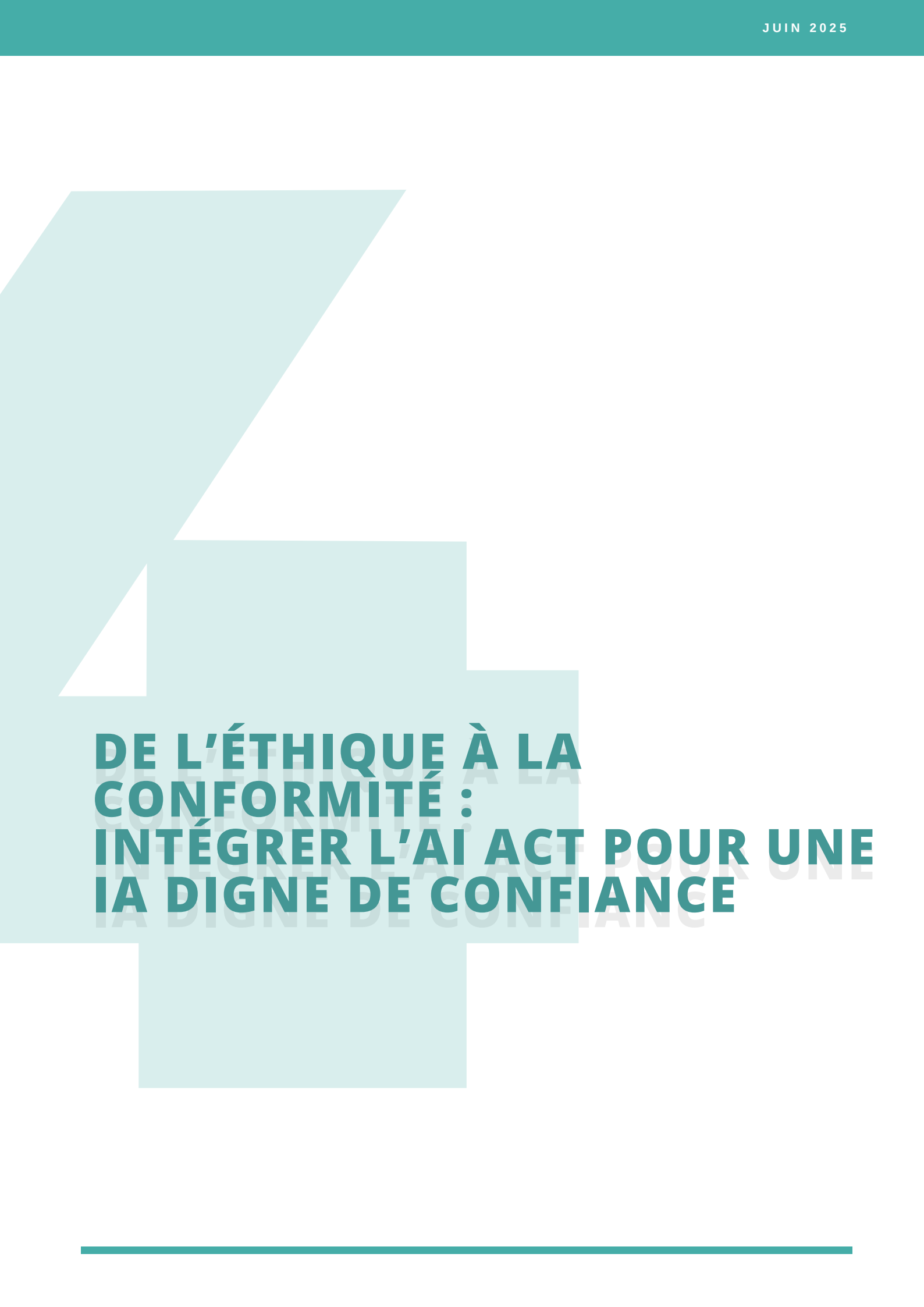
ÉTHIQUE DES SYSTÈMES	ERGONOMIE	Mettre à disposition des citoyens des interfaces de simulation ergonomiques (cf. Design), afin qu'ils puissent s'approprier le fonctionnement et les usages de l'algorithme
	AUTOMATISATION	Mettre en place des feedbacks et une boucle de rétroaction pour améliorer le fonctionnement du système d'IA
	ADAPTABILITÉ	Adapter le système d'IA aux connaissances et au savoir-faire des utilisateurs (cf. formation, sensibilisation, éducation)
	APPLICABILITÉ	Appliquer le système d'IA aux connaissances et au savoir-faire des professionnels : l'IA doit tenir compte de l'ensemble des compétences, facultés et exigences humaines afin de garantir son accessibilité mais aussi développer l'interaction pour comprendre, améliorer et rendre réactif
	COHÉRENCE	S'assurer de la pertinence technique et scientifique de l'automatisation de l'outil, construire et exploiter l'IA de manière à ce qu'elle soit compatible avec les idéaux et principes éthiques, les valeurs morales et sociales, les libertés et la diversité culturelle
	PERFORMANCE	Développer un système d'IA orienté vers une performance collective, le récompenser de ses bons résultats et ses bonnes décisions
	CONFIDENTIALITÉ	Intégrer des paramètres et des mesures de confidentialité autour de l'architecture et de la structure du système d'IA

ÉTHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT	TECHNOLOGIE	Pouvoir anticiper des transformations technologiques relatives à au système d'IA pour les métiers et activités de l'entreprise (cf. Interopérabilité des systèmes)
	SANITAIRE	Concevoir une application d'IA qui répond à la fois aux attentes des usagers de santé et aux exigences des professionnels de santé
	ÉCOLOGIE	Penser au triptyque Homme-Machine-Environnement afin de conduire à une évaluation régulière de l'empreinte environnementale du système d'IA : développer une IA au bénéfice de l'humanité mais aussi au service de la planète, pouvoir mesurer et contrôler son impact écologique
	CULTURE	Renforcer la transversalité des personnes impliquées dans le projet numérique d'IA : instaurer une culture de la coopération, de la prévention, de la confiance, de l'ouverture et de la transparence entre les différents acteurs associés au système d'IA ; cultiver l'idée d'une "IA populaire" ; s'assurer de l'éducation et de la sécurité en matière d'éthique appliquée au numérique ; populariser et rendre accessible à tous l'IA
	SOCIO-ECONOMIQUE	Sensibiliser et former tous citoyen aux usages de l'IA, afin d'éviter une fracture numérique, et les potentielles conséquences économiques envers les personnes
	RELIGIEUX	Prendre en compte les croyances religieuses majoritaires du pays où la technologie est utilisée
	POLITIQUE	Intégrer au sein des finalités et du comportement du système d'IA des valeurs humaines basées sur les droits de l'homme, les libertés, la dignité humaine, la diversité culturelle et sociale, la mixité et le respect à l'environnement sociétal et écologique

ÉTHIQUE DES PRATIQUES	RÉGULATION	Instaurer une politique de management et de pilotage sur l'usage du système d'IA notamment en prenant en compte l'impact environnemental, sociétal et économique
	INCLUSION	Faire participer toutes les parties prenantes directement ou indirectement concernées par le système algorithmique au long de son cycle d'utilisation
	VIE PRIVÉE	Garantir le respect et la protection de la vie privée en s'assurant notamment que le système d'IA ne soit pas être utilisé pour réduire les droits et/ou la vie privée des personnes
	CONFIANCE	Comprendre et respecter les intérêts de toutes les parties susceptibles d'être influencées par les avancées du système d'IA
	ACCOUNTABILITY	Mettre en place des mécanismes et procédures internes permettant de démontrer la loyauté de l'algorithme en respectant les règles relatives à la protection des données utilisées
	DÉONTOLOGIE	Assurer une égalité et/ou une équité de traitement et la garantie du respect des libertés et droits fondamentaux de tous les citoyens
	NEUTRALITÉ	Le système d'IA, s'il permet d'aider à la prise de décision par exemple, doit rester le plus neutre et objectif possible, ne doit pas être influencé par des paramètres intéressés et ne doit pas induire de biais pour son utilisateur

ÉTHIQUE DES DÉCISIONS	GESTION	Garantir que le déploiement des algorithmes d'IA sur des données respecte impérativement la finalité d'usage pour laquelle l'accès aux données a été obtenu
	AUTONOMIE	Obtenir le consentement libre et éclairé et l'adhésion des individus ou des institutions à l'origine des données numériques qui alimentent le système d'IA, sans influence extérieure
	COMMUNICATION	Mettre en place des actions relatives à la communication interne et/ou externe qui entoure la mise en application et usage du système d'IA
	GOUVERNANCE	Réaliser un SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) associé aux enjeux du système d'IA
	GARANTIE HUMAINE	Créer en interne un Collège de Garantie humaine qui supervise le système d'IA tout le long de son cycle de développement, et mettre en place une procédure appropriée de contrôle humain de votre application d'IA (Cf. règles de responsabilité et de garantie humaine)
	FINALITE	Œuvrer pour le bienfondé et le bénéfice social de l'individu voire de la collectivité et de l'humanité : mettre ainsi en place un système d'IA à finalité bénéfique et utile pour la personne et/ou la société. L'IA doit maximiser l'efficience sans détruire la dignité des personnes, elle ne doit pas être conçue de manière à manipuler volontairement l'utilisateur par l'exploitation de biais cognitifs
	RESPONSABILITÉ	Instaurer une responsabilité individuelle auprès des personnes responsables de la conception, de l'utilisation ou du contrôle du système algorithmique

ÉTHIQUE DE LA CONDITION HUMAINE	EVOLUTION	Instaurer un dispositif permettant de suivre dans le temps l'évolution des pratiques et des décisions du modèle d'IA, ainsi que ses interactions avec son utilisateur humain
	MORALITE	Mettre en place un comité de supervision humaine dont une des missions est de s'assurer que le système d'IA respecte bien la dignité humaine et la moralité en apportant un bienfondé et une utilité pour la société
	IDENTITE	Instaurer un dispositif d'identification identitaire des actions relevant du système d'IA et des actions provenant de l'homme
	EXISTENCE	Replacer l'homme au centre de la décision en lui apportant une information plus complète, plus compréhensible et plus rapide provenant du système d'IA : l'être humain a le dernier mot suite à une décision proposée par l'IA, elle ne peut se substituer à lui
	NATURE	Mettre en place un comité de supervision humaine dont une des missions de s'assurer que votre système d'IA ne modifie pas l'essence et la nature humaine notamment en n'étant pas impliqué dans des projets de transhumanisme et/ou d'homme augmenté
	LIBRE-ARBITRE	Accompagner la décision établie par le système d'IA d'une explication satisfaisante voire d'un contrôle par l'être humain
	CONSCIENCE	Mettre en place un système d'évaluation permettant de mesurer si votre solution d'IA favorise la dépendance, l'empathie voire l'attachement de l'homme envers elle



DE L'ÉTHIQUE À LA CONFORMITÉ : INTÉGRER L'AI ACT POUR UNE IA DIGNE DE CONFIANCE

POURQUOI ARTICULER ÉTHIQUE ET RÉGLEMENTATION ?

L'**AI Act** (Règlement européen sur l'intelligence artificielle), adopté en 2024, constitue la première législation mondiale visant à encadrer le développement et l'utilisation de l'IA selon un principe de proportionnalité des risques.

Son ambition est de protéger les droits fondamentaux, la sécurité et la transparence dans un contexte d'innovation rapide.

L'AI Act repose sur une logique juridique, tandis que l'éthique, plus souple, s'inscrit dans une logique de responsabilité volontaire. Pourtant, ces deux approches convergent vers un même objectif : garantir une IA digne de confiance, au service de l'humain et du bien commun.

- L'approche éthique cherche à guider les intentions, à éclairer les choix et à garantir des valeurs tout au long du cycle de vie d'un système d'IA.
- L'approche réglementaire impose des obligations concrètes (documentation, supervision humaine, transparence, etc.) en fonction du niveau de risque de l'IA.

C'est dans cette articulation entre engagement volontaire et cadre légal contraignant que se dessine une IA à la fois responsable et conforme, conforme au projet européen de technologie au service des droits fondamentaux.



RESPONSABILITÉS PARTAGÉES POUR UNE IA CONFORME ET RESPONSABLE

L'AI Act crée une distinction éthico-juridique claire entre :

- Le fournisseur (concepteur / développeur / fabricant / importateur)
- Le déployeur (utilisateur professionnel ou organisme intégrateur)

Acteur	Responsabilités	Conformité réglementaire AI Act
Fournisseur / Concepteur	• Évaluer et classer les risques du système d'IA (générative) selon les catégories de l'AI Act (inacceptable, haut risque, limité, faible) • Mettre en place un système de gestion des risques • Établir une documentation technique complète (registre, logs, instructions d'utilisation...) • Réaliser l'évaluation de conformité pour les IA à haut risque avant mise sur le marché	<i>Articles 16 à 26 de l'AI Act :</i> • Obligations de conformité • Documentation technique • Déclaration UE de conformité • Enregistrement des systèmes à haut risque • Procédure d'évaluation de conformité • Obligations spécifiques pour les fournisseurs de SIA à usage général, notamment en matière de documentation, transparence, sécurité et soutien aux intégrateurs de SIA à usage général dans des systèmes à haut risque.
Déployeur / Utilisateur	• Utiliser l'IA conformément aux obligations de la réglementation AI Act • Evaluer les impacts • Mettre en œuvre les mesures de supervision humaine • Tenir un registre d'utilisation.	<i>Articles 26 et 29 de l'AI ACT</i> • <i>Obligations d'usage responsable</i> • <i>Supervision humaine</i> • <i>Respect des instructions</i> • <i>Transparence vis-à-vis des utilisateurs</i> • <i>Tenue d'un registre (si intégration d'un système d'IA à usage général) : garantir la conformité de l'usage final du système.</i>

CARTOGRAPHIE DES USAGES ET DES RISQUES

La cartographie des usages de l'IA et des risques des systèmes d'IA permet de mieux comprendre comment l'intelligence artificielle est utilisée dans une organisation, quels sont ses impacts et quels risques elle peut présenter.

Elle permet notamment :

- D'identifier les cas d'usage de l'IA au sein d'une organisation (ex : IA générative, automatisation RH, tri algorithmique dans le recrutement, etc.)
- D'évaluer leur niveau de risque éthique et réglementaire (inacceptable, élevé, limité, minimal), en lien avec les catégories définies par l'AI Act.
- De contextualiser les enjeux éthiques selon les finalités, les données, et les publics concernés.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'approche "Ethics by Evolution", en articulant cartographie des usages et cartographie des risques des systèmes d'IA, selon une logique évolutive en trois temps :

Phase 1

Identifier les cas d'usage concrets d'IA dans l'organisation (par exemple, IA générative, systèmes d'évaluation, outils décisionnels automatisés).

Phase 2

Évaluer le niveau de risque selon les règles de l'AI Act.

Phase 3

Vérifier les obligations éthico-juridiques correspondantes en matière de conformité (gestion des risques, registre des événements, documentation technique, information des utilisateurs, supervision humaine, robustesse, etc.)

BONNES PRATIQUES À METTRE EN ŒUVRE SELON L'AI ACT

Pour respecter l'AI Act et renforcer la confiance dans l'IA, certaines bonnes pratiques doivent être mises en place tout au long du cycle de vie du système.
Le tableau suivant les présente, avec leur base réglementaire, leur impact et leur moment d'application.

Domaine d'application	Bonnes pratiques
Conception	• Appliquer l'éthique dès la conception (Ethics by Design) • Assurer la documentation technique • Gestion des risques
Transparence	• Informer clairement les utilisateurs, garantir l'explicabilité des modèles (ex : IA générative : mention "contenu généré artificiellement")
Surveillance humaine	• Définir les rôles de supervision et les procédures d'alerte
Suivi & journalisation	• Mettre en place des registres d'usage, collecter des logs.
Évaluation d'impact	• Procédures internes d'audit incluant des critères éthiques.
Formation	• Former les équipes sur les enjeux éthiques et la conformité.



DÉRIVES À PRÉVENIR POUR UNE IA DIGNE DE CONFIANCE

Pour garantir une IA conforme et éthique, il est essentiel d’identifier les pratiques à proscrire dès la conception ou le déploiement. Le tableau ci-dessous recense les principales erreurs à éviter et leurs implications.

Pratiques à éviter	Enjeux associés
Déploiement d’une IA sans cartographie	• Risque de non-conformité aux obligations AI Act, notamment pour les systèmes à haut risque.
Absence de supervision humaine	• Violation des obligations du déployeur (Art. 26 et 29 AI Act) et risque de dérive non détectée.
Manque de documentation technico-fonctionnelle	• Non-respect des exigences réglementaires. • Absence de trace des choix technologiques, de l’objectif de l’IA ou de son impact.
Supposer une IA neutre	• Risque de biais, discrimination non détectée.
Approche figée de l’éthique	• L’AI évolue – votre cadre éthique aussi. • L’Ethics by Evolution doit rester active.
Données non protégées et sécurisées	• Aucune mesure de sécurité appliquée à l’utilisation ou au traitement de données personnelles, confidentielles ou sensibles.
SIA ou cas d’usage non évalués et audités	• Aucun audit, grille de lecture ou niveau de vigilance défini.



VERS UNE IA À LA FOIS ÉTHIQUE ET CONFORME

Le développement de systèmes d'intelligence artificielle soulève des enjeux à la fois éthiques, sociaux et juridiques. Pour garantir une IA réellement digne de confiance, il est désormais essentiel d'articuler deux logiques complémentaires :

- **Une approche éthique**, centrée sur les valeurs humaines, la justice, la transparence et la responsabilité tout au long du cycle de vie du système.
- **Une approche réglementaire**, fondée sur l'AI Act, qui définit des obligations précises selon le niveau de risque des IA et le niveau de vigilance des usages d'IA.

Cette convergence entre éthique et réglementation permet de :

- Clarifier les rôles et responsabilités des acteurs (fournisseurs, déployeurs),
- Cartographier les usages et anticiper les risques associés,
- Mettre en œuvre des bonnes pratiques concrètes (conception responsable, supervision humaine, documentation...),
- Éviter les dérives courantes pouvant entraîner des atteintes aux droits ou des sanctions.

Adopter cette double démarche, c'est inscrire l'IA dans une logique de progrès soutenable, au service des personnes, des organisations et de la société.



CONTACT



58 boulevard d'Arcole
34000 - Toulouse (France)



goodalgo.fr



contact@goodalgo.fr



[@Good_Algo](https://twitter.com/Good_Algo)



[@GoodAlgo](https://www.linkedin.com/company/goodalgo)

